

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

- 63 Voirie 2020 : avenant 1,
 - 64 Salle multi activités,
 - 65 PAB,
 - 66 Commission des impôts,
 - 67 Achat de matériel pour la cantine scolaire,
 - 68 Écoles,
 - 69 Extension du réseau d'assainissement : projet de Monsieur Mathieu Lassudrie,
 - 70 Travaux église,
 - 71 2^{ème} période Ad'AP : Accessibilité écoles et vestiaires du stade,
 - 72 Régularisation cadastrale CR allant de la rue de Bellevue à la rue de Redenat,
 - 73 Mise à disposition d'un logement de l'école,
 - 74 Remplacement du matériel informatique mairie,
 - 75 Commissions XV'D,
 - 76 Ville aidante « Alzheimer »,
 - 77 Transfert de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne trésorerie,
 - 78 Désignation des délégués de la CLECT,
 - 79 Éclairage des vitrines du bourg dans le cadre du programme de « vitrines en scène »,
 - 80 Vente de licence IV de Jean François Moret à Lavergne,
 - 81 Demande de subvention : association « vitrines en scènes »,
 - 82 Projet camping-car park,
 - 83 Aides économiques directes aux commerçants fermés administrativement pendant le confinement,
 - 84 Isolation des fenêtres du logement de la bibliothèque,
 - 85 École alternative,
 - 86 Développement de projets d'énergies renouvelables, société Enertrag,
- Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt, le 15 septembre 2020, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2020.

Présents : Messieurs SALLARD, COMBE, CHAUDIÈRES, MOULIN, CLAVIERE, DUCROS, FORETNEGRE, HOURTOULE et Mesdames TROYA, BELVEYRE, LAJOINIE, FOLCH, BREUIL, MORVAN, DELPIROUX.

Secrétaire de séance : Madame Sonia TROYA.

N° 2020 / 63
VOIRIE 2020 : AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie 2020 réalisés par l'entreprise Eurovia à Tulle, ont nécessité le recours à un avenant.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis des travaux supplémentaires, s'élevant à 11451.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le montant de l'avenant n°1 s'élevant à 11451.48 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le document.**

N° 2020 / 64
SALLE MULTI ACTIVITÉS

Monsieur le Maire dresse l'historique du projet et rappelle qu'une réunion de présentation a été organisée début juillet 2020 à l'attention du Conseil Municipal.

Le choix de l'emplacement a fait l'objet de débats très controversés : ancien stade ou ancien terrain Lappleau à son extrémité. Monsieur le Maire indique que la solution privilégiée est celle de l'ancien stade qui présente une proximité avec la maison de santé, d'où des avantages liés à une éventuelle mutualisation avec la Comcom XV'D - (aménagement des abords, lot chauffage..).

Le plan de financement de l'opération est arrêté comme suit :

Coût de l'opération	750000 € HT
Soit	900000 € TTC
Legs de Mme Crémoux	320000 €
Vente maison Mme Crémoux	55000 €
Subvention Département	150000 €
Subvention État	157500 €
Fonds propres	67500 €
TVA	150000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet APD et le choix de l'emplacement retenu, soit l'ancien stade. Une discussion s'engage et Monsieur Foretnègre déplore le choix fait pour l'emplacement qui générera, selon lui, d'importants frais supplémentaires. Monsieur Moulin indique que l'heure n'est plus au débat sur l'emplacement du bâtiment, que le projet en est à la phase APD, reportée en raison des élections municipales de mars 2020 (délibération 2020 / 12), que le projet a été étudié par l'ancienne équipe municipale et qu'il est nécessaire maintenant d'avancer. Monsieur Hourtoule fait remarquer que le projet est très important et se demande si la salle actuelle ne convient pas tout simplement. Le coût du projet fait réfléchir et pose la question du bien-fondé de l'opération. Monsieur le Maire indique que la salle des fêtes actuelle doit faire l'objet de travaux d'accessibilité imposés par la réglementation ERP. Les travaux seraient coûteux et malgré cela le bâtiment ne serait toujours pas fonctionnel pour l'organisation de manifestations et activités importantes pour les associations et les écoles.

Par ailleurs, l'ancien terrain Lapeau avait été acheté par une ancienne municipalité et était destiné à l'aménagement d'un lotissement. Cette réserve foncière est une des seules que la commune possède dans le bourg, pour des constructions individuelles et qu'il est judicieux de la conserver pour cette destination. Le débat a d'ailleurs eu lieu avec la précédente municipalité et le choix de construire une salle a été adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Procède au vote à mains levées : pour 12 voix - contre 3 voix,**
- **Adopte l'APD présenté,**
- **Retient le choix de l'emplacement sur l'ancien stade,**
- **Approuve le plan de financement présenté,**
- **Décide de déposer la demande de permis de construire du bâtiment,**
- **Autorise Monsieur le Maire à intervenir dans le cadre de ce projet.**

Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises devrait se faire d'ici la fin de l'année et le démarrage des travaux à partir de 2021.

N° 2020 / 65 PAB

Monsieur Moulin présente au Conseil Municipal l'avancée du projet PAB, initié suite à la décision du 24 juin 2020 (Délibération n° 2020/42). Il convient de définir les différentes phases du projet qui pourraient être les suivantes :

- 1^{ère} tranche : trottoirs du bureau des infirmières à la route neuve (étape nécessaire pour ralentir la circulation, notamment avec création d'aménagements sécuritaires et adaptés). Les travaux étant prioritaires en raison du programme départemental de réfection de la traverse du bourg sur la D980, prévus en 2021.
- 2^{ème} tranche : place du champ de foire avec la construction et les abords de la halle de marché,
- 3^{ème} tranche : entrées du bourg.

Pour mener à bien le projet, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre, qui établirait un avant-projet, qui devrait être adopté par le Conseil Municipal et qui serait ensuite adressé au Conseil Départemental pour l'attribution d'aides financières, dans le cadre du programme 2021/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de confier la maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche des travaux à Corrèze ingénierie à Tulle,**

- Décide de confier la mission d'assistance à maitre d'ouvrage de la 2^{ème} tranche des travaux à Corrèze ingénierie à Tulle, en raison de la complexité du projet,
- Décide de confier la mission d'assistance à maitre d'ouvrage de la 3^{ème} tranche des travaux à Corrèze ingénierie à Tulle,
- Décide d'engager une consultation des maitres d'œuvre pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces missions.

N° 2020 / 66
COMMISSION DES IMPOTS

Conformément à l'article 1650 - Paragraphe 3 - du code général des impôts, le Conseil Municipal procède à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, formée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, présidée par le Maire ou son adjoint délégué. Les propositions du Conseil Municipal doivent être faites en nombre double et adressées à Mr le Directeur des services fiscaux de la Corrèze qui désignera les 12 commissaires.

La liste de présentation est ainsi établie :

1) COMMISSAIRES TITULAIRES :

MOUSSINAT Joël
POUGET Pascal
GUILLAUME Marie Thérèse
MARLINGE Henri
BEIX Raoul
VEYSSIERE Guy
AUBREYRIE Fabrice
MATHIEU Patrick
CHAUDIERES Michel
MOUSSINAT Patricia
FORETNEGRE Alain
COMBE Jean Francis

2) COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

FAYET Élisabeth
BELVEYRE Maryse
CHAUDIERES Didier
FOLCH Simone
DUCROS Fabien
MORVAN Anne Marie
MOULIN Jean Pierre Philippe
BREUIL Murielle
LAJOINIE Géraldine
TROYA Sonia
MAGNAUDET Georgette
SALLARD Evelyne

N° 2020 / 67
ACHAT DE MATERIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur CHAUDIERES Didier informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire l'acquisition d'une armoire réfrigérée positive pour la cantine scolaire et présente le devis de la SAS Lajoinie à Saint Privat, qui s'élève à 1900.00 € TTC.

En outre, il est également nécessaire de faire l'acquisition de petit matériel (couteaux, cuillères à dessert, économes, moulin à légumes, presse purée), dont le montant s'élève à 340.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition du matériel nécessaire :
 - Armoire réfrigérée,
 - Petit matériel,
- Retient la proposition de la SAS Lajoinie, s'élevant à 1900.00 € + 340.20 € soit 2240.20 € TTC,
- Décide d'imputer la dépense sur l'article 2188 programme 2140 du budget principal.

N° 2020 / 68
ÉCOLES

À la demande de Monsieur le Maire, Madame TROYA Sonia dresse l'état des effectifs constatés à la rentrée scolaire 2020/2021 :

- | | | |
|-----------------------------------|-----------------|-----------|
| - Classe de Madame PRAT : | 10 CP et 10 CE1 | 20 élèves |
| - Classe de Madame BORIE : | 7 PS et 12 GS | 19 élèves |
| - Classe de Madame DEMEULENAERE : | 7 TPS et 14 MS | 21 élèves |

Soit un total de 60 élèves dont 2 pour lesquels une demande d'instruction à domicile est en cours, les 2 enfants ne fréquentant plus l'école depuis février 2020.

Personnel communal :

L'ATSEM à temps complet en maternelle est assistée d'une aide à raison de plusieurs heures par jour (8h45 à 10h et 15h à 16h30).

À la demande d'une famille, Madame DELPIROUX interroge Monsieur le Maire sur la possibilité d'avancer la garderie du matin à 7 h 30 au lieu de 7 h 45. Monsieur le Maire indique que la garderie ne peut pas être un service à la carte et qu'actuellement seule 1 famille s'est manifestée. Si la demande devenait plus importante, la situation devrait être réétudiée, mais en l'état actuel, cela n'est pas envisageable.

Par ailleurs, c'est l'intérêt des enfants qui prime avant tout, et cette requête ne va pas dans ce sens, à son avis.

N° 2020 / 69

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : PROJET MATHIEU LASSUDRIE

Monsieur le Maire présente le devis établi par MCR ASSIMON à Corrèze pour l'extension du réseau d'assainissement à la Grèze dans le cadre de la construction de la maison de Monsieur Mathieu LASSUDRIE.

Il serait judicieux de réaliser les travaux en tranchée commune avec la FDEE, maître d'ouvrage, pour l'extension du réseau électrique. L'entreprise MCR, titulaire du marché à la FDEE, a établi un devis concernant les travaux nécessaires à la surlargeur et à la surprofondeur de la tranchée électrique, pour la pose du réseau eaux usées. Le montant des travaux est estimé à 3344.00 € HT soit 4012.80 € TTC.

Monsieur FORETNEGRE souligne la nécessité de faire appel à d'autres professionnels, compte tenu du coût élevé des travaux et suggère de demander un devis à l'entreprise RIVIERE TP. Monsieur MOULIN va demander l'avis de spécialistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de négocier le tarif avec l'entreprise MCR, avant de faire réaliser les travaux,**
- **Décide de solliciter un devis auprès d'une autre entreprise.**

N° 2020 / 70
TRAVAUX ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de l'église effectuée le 28 juillet 2020 par Madame Favergeon, responsable patrimoine, conservatrice des antiquités et objets d'art de la Corrèze.

Un PV de la visite a été adressé en mairie et Monsieur le Maire en donne lecture. Suite à cette visite, Monsieur Cherprenet de la SARL à l'œuvre de l'art, contacté par Madame Favergeon, a fait parvenir plusieurs devis :

1. Tableau « calvaire 1823 » :

Il s'agit d'une œuvre restaurée par Monsieur Cherprenet en juillet 2018. Le tableau présente des traces ponctuelles de moisissure, ainsi que de légers soulèvements et fissures au niveau de la couche picturale, au niveau de la couture reliant les 2 toiles du support d'origine au centre de l'œuvre. Monsieur Cherprenet précise que ces problèmes sont liés à des variations hydrométriques dans l'église.

Montant HT 880.00 € soit 968.00 € TTC.

2. Tableau « la remise du rosaire à St Dominique et Ste Catherine » :

Huile sur toile représentant la remise du rosaire datant probablement du 18^{ème} siècle :

Montant HT 2490.00 € soit 2739.00 € TTC.

Encadrement du tableau :

Montant HT 1400.00 € soit 1680.00 € TTC.

Pose de pattes et sécurisation :

Montant HT 500.00 € soit 600.00 € TTC. Montant total HT 4390.00 € et 5019.00 € TTC.

Monsieur le Maire a contacté Madame Favergeon qui suggère pour le 2^{ème} tableau, compte tenu de sa faible valeur, de faire appel à une école de restauration et elle se charge de les contacter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser les travaux nécessaires sur le tableau «calvaire 1823 » par Monsieur Cherprenet, auteur de la restauration initiale de 2018,
- Approuve le devis de la SARL à l'œuvre de l'art de Monsieur Cherprenet, s'élevant à 880.00 € HT et 968.00 € TTC,
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département et de la DRAC pour financer l'opération,
- Vote le plan de financement suivant :

Montant des travaux	HT	880.00
Montant des travaux	TTC	968.00
Subvention État DRAC 25%		220.00
Subvention Département 40%		352.00
Fonds propres		396.00
- Sollicite les aides de l'État au taux de 25% et du Département au taux de 40%,
- Fixe la date de réalisation des travaux au printemps 2021,
- Décide de faire appel aux services d'une école de restauration pour les travaux à effectuer sur le 2^{ème} tableau « la remise du rosaire ».

N° 2020 / 71

ACCESSIBILITÉ ÉCOLES ET VESTIAIRES DU STADE
2^{ÈME} PÉRIODE AD'AP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agenda Ad'AP approuvé le 16 février 2016 prévoit :

- 1^{ère} période 2015/2017 :
Mise en accessibilité de la mairie, de la salle des associations, de l'office du tourisme et des WC publics.
- 2^{ème} période : 2018/2020 :
Mise en accessibilité des écoles et des vestiaires du stade et camping.
- 3^{ème} période 2021/2023 :
Mise en accessibilité de la salle des fêtes, de l'église et du cimetière.

Monsieur le Maire précise que :

- Les travaux concernant la 1^{ère} période 2015/2017 sont terminés.
- Les travaux concernant la 2^{ème} période 2018/2020 ne sont pas encore engagés et ont pris du retard en raison notamment de la crise sanitaire actuelle.
- Les travaux concernant la 3^{ème} période 2021/2023 concernant la salle des fêtes, l'église et le cimetière feront l'objet d'une demande de dérogation, en raison de la construction d'une salle multi activités, appelée à remplacer la salle des fêtes actuelle, ainsi que l'impossibilité de réaliser les travaux préconisés dans l'église (pose d'un élévateur de personnes à mobilité réduite ou d'un ascenseur). Une demande de dérogation concernant les travaux à prévoir a déjà été déposée en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de lancer une consultation des maitres d'œuvre pour les travaux de la 2^{ème} période de l'Ad'AP,**
- **Renouvelle la demande de dérogation pour les travaux de l'église,**
- **Sollicite pour la 3^{ème} période de l'Ad'AP une nouvelle dérogation concernant l'aménagement des locaux de la salle des fêtes, compte tenu du projet de construction d'un bâtiment qui remplacera celui utilisé actuellement,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien les décisions adoptées.**

N° 2020 / 72

**RÉGULARISATION CADASTRALE CHEMIN RURAL
ALLANT DE LA RUE DE BELLEVUE À LA RUE DE REDENAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser la situation cadastrale du chemin rural, situé entre la rue de Bellevue et la rue de Redenat, qui longe la propriété de Monsieur Breuil Jean François.

Le chemin intègre la parcelle AT 390 d'une surface de 80 m² appartenant à Monsieur Breuil. Le Conseil Municipal décide qu'il convient de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Désigne Maitre Rivière, notaire à Saint Privat, pour établir l'acte de vente régularisant la situation,**
- **Fixe la valeur du terrain à la somme de 100 €, en accord avec Monsieur Breuil,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2112 du budget principal,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires à la dépense par prélèvement sur l'article 21318/329.**

N° 2020 / 73

MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la future maison de santé de Saint Privat, Monsieur le Docteur Turon, médecin formateur, sollicite la mise à disposition à titre gracieux d'un logement destiné à accueillir les stagiaires pour des sessions d'environ 3 semaines chacune.

Monsieur le Maire précise que le logement de l'école précédemment occupé par Madame Moisan, a été restauré et a besoin d'être équipé (frigo, gaz, vaisselle, literie...).

En attendant que le logement soit prêt, Monsieur le Maire propose un hébergement dans un chalet au camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la mise à disposition du logement de l'école pour les besoins de la future maison de santé,**
- **Accepte de prêter un chalet en attendant que le logement soit équipé.**

N° 2020 / 74
REPLACEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique de la mairie n'est pas compatible avec les nouvelles applications de Windows et doit être remplacé avant le 1^{er} janvier 2021. Les postes disposent actuellement de machines 32 bits, or à compter de cette date, les outils Net entreprises (DSN VAL et PASRAU VAL) ne seront plus disponibles dans cette version, mais uniquement en version 64 bits. Une mise à niveau est nécessaire pour le 1^{er} janvier 2021.

Le prestataire informatique CERIG a établi un devis de remplacement du matériel, qui s'élève à 2821.00 € HT soit 3385.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de remplacer le matériel informatique de la mairie,**
- **Approuve le devis de Cerig s'élevant à 2821.00 € HT et 3385.20 € TTC,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 2183 du budget principal,**
- **Décide de prévoir un virement de crédit de l'article 2135/314 vers l'article 2183/2140 pour assurer le financement de l'opération.**

N° 2020 / 75
COMMISSIONS XV'D

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des règles édictées par la Comcom pour la composition des commissions thématiques : accueil des nouveaux arrivants, cohésion sociale, communication, culture, déchets, développement économique, eau, finances, ressources humaines, tourisme, transition écologique, travaux, urbanisme et habitat.

Les commissions sont destinées à améliorer le fonctionnement du conseil communautaire et favoriser la participation des communes au travail engagé par la Comcom.

Nombre de membres dans chaque commission : 12 maxi (hormis la commission des eaux)

Représentation des communes : 1 titulaire + 1 suppléant maxi.

Monsieur le Maire rappelle les désignations faites par la commune de Saint Privat :

- | | | |
|------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| - Finances : | titulaire : Mr Sallard | |
| - Tourisme : | titulaire : Mme Lajoinie | suppléant : Mme Breuil |
| - Développement économique : | titulaire : Mr Ducros | |
| - Urbanisme : | titulaire : Mme Breuil | suppléant : Mr Moulin |
| - Travaux : | titulaire : Mr Moulin | suppléant : Mr Foretnègre |
| - Culture : | titulaire : Mr Sallard | suppléant : Mme Morvan |
| - Communication : | titulaire : Mme Morvan | |
| - Transition écologique : | titulaire : Mme Troya | |
| - Nouveaux arrivants : | titulaire : Mme Troya | |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les désignations faites pour la commune de Saint Privat,**
- **Décide de les transmettre à la Comcom XV'D à Argentat.**

N° 2020 / 76
VILLE AIDANTE « ALZHEIMER »

Madame Troya présente la proposition faite par l'association France Alzheimer : France Alzheimer soutenue par l'association des maires de France (AMF) souhaite encourager la réflexion et l'action collective visant à rendre nos cités plus accueillantes et inclusives notamment pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou par une maladie apparentée ainsi que pour leurs aidants.

À travers la charte « ville aidante Alzheimer » au côté de l'association France Alzheimer Corrèze, la commune de Saint Privat signifie la volonté de l'inclusion des personnes atteintes par ces maladies au sein de la commune qu'elle administre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'engage :

- **À garantir l'insertion régulière d'information sur la maladie d'Alzheimer et sur les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (bulletin municipal, panneaux informatifs...),**
- **Informier sur les dispositifs proposés par France Alzheimer Corrèze notamment la formation gratuite à destination des aidants,**
- **Faciliter la mise en place ou le déploiement de « cafés mémoire » ou d'actions de nature inclusive,**
- **Faciliter la mise à disposition ponctuelle d'une salle pour organiser diverses actions (formation des aidants, conférence, soirée débat...)**

En contrepartie France Alzheimer Corrèze se tient au côté de la municipalité pour :

- Leur donner les éléments nécessaires à l'information et à la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées,
- Les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien et accompagnement des personnes malades...),
- Les aider à organiser et à animer diverses prestations et activités en direction des personnes touchées par la maladie et leurs aidants (café papotage, actions de convivialité, atelier à mobilisation cognitive...),
- Animer, si besoin, une action de sensibilisation et de formation à destination des personnes susceptibles d'être au contact de personnes touchées par ces maladies (employés municipaux, commerçants...).

N° 2020 / 77
TRANSFERT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire propose de transférer les locaux de la bibliothèque dans ceux de l'ancienne trésorerie, en raison de la disponibilité et l'aspect fonctionnel du site. Il souligne que la Comcom XV'D, qui est propriétaire des locaux, est compétente en matière de culture et gère également la bibliothèque d'Argentat qui travaille avec celle de Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite le transfert des locaux de la bibliothèque dans ceux de l'ancienne trésorerie,**
- **Adresse officiellement la demande à la Comcom XV'D,**
- **Charge Monsieur le Maire des négociations.**

N° 2020 / 78
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA CLECT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Procède à la désignation des 2 délégués de la CLECT :**
 - **SALLARD Jean Basile,**
 - **DUCROS Fabien.**

N° 2020 / 79
ÉCLAIRAGE DES VITRINES DU BOURG DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
« VITRINES EN SCÈNE »

Madame Morvan fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées par l'association pour les branchements électriques des locaux utilisés. Monsieur Serge Dichamp, électricien retraité, se propose d'apporter son aide aux travaux et suggère de raccorder les branchements sur le réseau d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de vérifier la faisabilité du projet, auquel cas, il autorise les branchements sur le réseau d'éclairage public.**

N° 2020 / 80
VENTE DE LICENCE IV DE MONSIEUR JEAN FRANÇOIS MORET À LAVERGNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de vente de la licence IV par Monsieur Jean François Moret au prix de 5000 €. Il indique également qu'il a été contacté par Monsieur Hubiq à Gagnac sur Cère 46, qui souhaite racheter la licence de Monsieur Moret et obtenir l'accord de la commune pour le transfert de la licence hors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord pour le transfert de la licence à Gagnac sur Cère 46 étant donné qu'il existe sur la commune de Saint Privat encore 5 licences IV (Auberge de la Xaintrie, bar restaurant de la poste, la belle époque, bar tabac Dhondt, auberge de Malesse).**

N° 2020 / 81
DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « VITRINES EN SCÈNE »

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la nouvelle association « vitrines en scène » et demande à Madame Morvan, la fondatrice, de présenter l'association.

L'association est née du constat que les petits commerces de la commune ferment leurs portes un à un. Malgré l'attractivité des commerces restants, de son petit marché, de ses lieux d'hébergement et de ses atouts touristiques, la traversée du centre bourg paraît aux promeneurs vacanciers ou aux résidents, un désert commercial avec ses vitrines barrées de rideaux fermés ou de papiers tendus. L'objectif de l'association est de revitaliser l'aspect du bourg et organiser des installations expressives et vivantes mettant en scène tout ce que le territoire compte d'innovant dans les domaines artistique, artisanal et les filières agricoles.

Ainsi, elle permettra de donner plus de visibilité aux initiatives locales et fera connaître les réalisations des créateurs et producteurs locaux.

Madame Morvan précise que les propriétaires des locaux fermés contactés ont donné leur accord pour une mise à disposition à titre gratuit et les en remercie (S. Chaumeil, D. Mielvaque, JL. Missey).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Félicite les membres fondateurs de cette heureuse initiative,**
- **Décide d'allouer une subvention de 500 € à l'association,**

La dépense sera imputée sur l'article 6574 du budget principal.

N° 2020 / 82 PROJET CAMPING-CAR PARK

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relancer le projet camping-car park, présenté par Monsieur Briam en avril 2019.

Pour mémoire, le concept concerne la promotion du site du camping et la gestion pour le compte de la commune de l'aire de service. Le réseau camping-car park permet d'assurer une gestion à distance et de façon mutualisée des aires de services et du camping avec reversement des 2/3 des recettes à la commune.

Le projet nécessite de réaliser le transfert de la borne de la rue des Chanaux sur le site du camping et de prévoir des investissements chiffrés à 35079.00 € HT en avril 2019 ou une location de matériel fixée à 9072.00 € TTC par an avec un contrat sur 5 ans.

Le principe est d'accueillir : toute l'année des camping-caristes utilisateurs du service, et en période d'ouverture du camping (soit du 1^{er} avril au 31 octobre) les tentes et les caravanes.

La gestion des chalets restant intégralement à charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre le projet au PETR pour obtenir des aides au financement de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la proposition,**
- **Charge Monsieur le Maire de recueillir toutes les informations concernant les aides possibles au financement de l'opération.**

N° 2020 / 83 AIDES ÉCONOMIQUES DIRECTES AUX COMMERÇANTS FERMÉS ADMINISTRATIVEMENT PENDANT LE CONFINEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a enregistré des réclamations provenant de Messieurs Polfliet et Dhondt, concernant la décision prise le 10 juillet 2020, à savoir : aide de 1000 € aux 6 commerces fermés administrativement pendant le confinement.

Monsieur le Maire précise que lors d'une réunion à la préfecture de la Corrèze, il a appris qu'il était possible d'allouer des aides directes aux commerçants pénalisés par le Covid.

Le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité d'allouer une aide de 1000 € aux commerces fermés administrativement pendant le confinement, ce qui n'était pas le cas de Monsieur Polfliet qui assurait de la vente de plats à emporter, ni de Monsieur Dhondt qui assurait de la vente de tabac. Il est toutefois indiscutable que l'ensemble des commerces a souffert durant la crise qu'il y ait eu fermeture administrative ou non.

Une discussion s'engage ensuite sur les reproches faits par les uns et les autres et l'interprétation faite de la décision.

En conclusion, le Conseil Municipal :

- **Confirme que les conditions d'attribution des aides sont liées aux fermetures administratives pendant le confinement, d'où l'absence totale d'activité.**

N° 2020 / 84

ISOLATION DES FENÊTRES DU LOGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame Sylvie Mitault, locataire du logement de la bibliothèque, qui souhaiterait que la commune procède aux travaux d'isolation des fenêtres afin de réduire la facture de combustible (pose de menuiseries isolantes).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à Monsieur Roland Albaret, menuisier à Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de se renseigner sur les possibilités d'aides.**

Le devis sera examiné lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

N° 2020 / 85

ÉCOLE ALTERNATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche de Mesdames Nathalie Doise et Aurélie Moreno, de l'association « Mille et une façons de s'épanouir » à Saint Priest de Gimel. Le but de leur démarche étant de créer une école privée hors contrat offrant un enseignement personnalisé, accompagné par l'association Airelle de Saint Germain les vergnes.

La commune ne dispose pas de locaux susceptibles de les accueillir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Ne souhaite pas donner suite à la demande.**

N° 2020 / 86

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : SOCIÉTÉ ENERTRAG

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la société Enertrag, concernant une prospection ciblée qui a permis d'identifier deux sites propices à l'éolien sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Ne souhaite pas s'engager sur le projet.**

AFFAIRES DIVERSES

- ✓ **Hangar de Jarrigoux :**

La DP a été délivrée pour la réfection de la partie de toiture non restaurée. EDF a donné son accord et le bâtiment doit être recouvert sur la partie sud de panneaux photovoltaïques, avec retombées financières pour la commune.

✓ Électrification :

Certaines armoires électriques doivent bénéficier de travaux de mises aux normes. La FDEE19, maître d'ouvrage, prend en charge 50% des travaux. Cette mise aux normes constitue un préalable aux opérations de réduction de l'éclairage public qui sont largement plébiscitées par la population. Le programme d'enfouissement des lignes électriques pour l'année 2021 comprend la portion de voie, située entre la maison de retraite et la maison Hagueron rue de Bellevue.

✓ Adressage :

Le projet est maintenant bien avancé. Il reste à commander les plaques de lieux-dits et rues, ainsi que les n° de maisons. Une commission est constituée pour finaliser l'opération : Monsieur Combe et Mesdames Folch et Troya.

✓ Règlement intérieur du Conseil Municipal :

L'article L2121-8 du CGCT prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il a vocation à fixer les règles de fonctionnement interne. Monsieur Ducros est chargé d'établir un projet de règlement qui sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance. Le document transmis par l'association des maires sera transmis au Conseil Municipal, pour information et avis éventuels à émettre.

✓ Camping municipal :

Madame Lajoinie présente les résultats 2020 et compare les exercices 2019 et 2020. À noter une différence d'environ -1000 € sur la même période, ce qui constitue un résultat convenable, compte tenu de la fermeture du camping au printemps 2020, en raison de la crise sanitaire. Le Wifi a été installé début août 2020.

Monsieur Foretnègre demande pour quelle raison le monnayeur de l'aire de service n'a pas été remplacé. Monsieur le Maire indique qu'en raison du projet de transfert sur le site du camping municipal, pour lequel la commune va solliciter des aides de la Région, il est préférable de ne pas engager de dépenses inutiles.

Madame Delpiroux souhaite que Monsieur le Maire lui fasse parvenir les photos des camping-cars sur le parking du supermarché.

✓ Maison médicale :

Le projet de maison médicale sera subventionné à 80%. L'architecte retenu est MAAD à Saint Pantaléon de Larche, qui est également celui que la commune a choisi pour la construction de la salle multi activités, ce qui représente de nombreux avantages. La livraison est prévue pour 2021.

✓ Information Comcom XV'D :

Un séminaire destiné aux élus municipaux du territoire de la Comcom est organisé le 18 septembre 2020 à Servières le château de 14h30 à 16h30. À l'ordre du jour : OPAH et ORT. Le bureau d'études « villes vivantes » sera présent sur le marché de Saint Privat le 18 septembre 2020 au matin afin de lier des contacts et sensibiliser la population à ces opérations.

✓ Téléthon 2020 :

La réunion du lancement départemental aura lieu samedi 19 septembre 2020 à Espartignac. Madame Moussinat Patricia, qui était en charge de l'évènement dans la précédente équipe municipale, en sera informée.

✓ Cinéma :

Monsieur Alain Foretnègre s'interroge sur l'absence de séance de cinéma sur la commune.

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la crise sanitaire Cinéplus a annulé ses tournées sur la commune.

✓ Office du tourisme :

Monsieur Hourtoule fait part de son mécontentement concernant la fermeture estivale de l'office du tourisme. Il déplore que les efforts du pays de la vallée de la Dordogne corrézienne se concentrent sur des sites comme Collonges la rouge et se résument à néant pour Saint Privat.

Un courrier en ce sens a été adressé en juin aux responsables du pays de la vallée de la Dordogne corrézienne. Le Conseil Municipal décide de leur adresser à nouveau un courrier de protestations.

✓ Divers :

Monsieur Foretnègre signale divers problèmes au niveau de l'accès à la propriété de Mr et Mme Plumauzille, rue du Puy Chabrier. Une plaque en fonte située à l'entrée de leur propriété est fissurée et doit être changée. Il faut aussi prévoir la mise en place de tuyaux et le comblage du fossé. Les travaux sont indispensables.

Monsieur le Maire a déjà signalé le problème aux services du Département, chargés de l'entretien de cette voie.

Monsieur Foretnègre signale également que des branches d'arbres menacent de tomber dans le jardin public et constituent un danger pour les usagers. Même situation dans le camping.

Monsieur le Maire se rendra sur place avec l'adjoint aux travaux afin de prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.